

Secteur immigration
UD CGT LOIRET

LE SAVIEZ-VOUS ? EN 2023 : OUVERTURE A OLIVET D'UN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

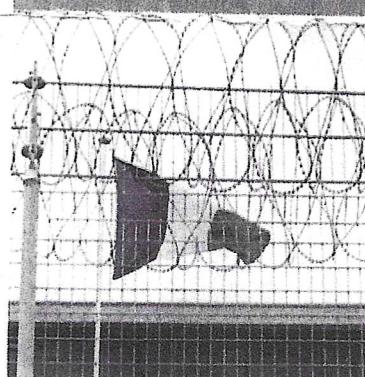
Centre de rétention administrative (CRA)*

Vérifié le 12 mai 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La rétention administrative permet de maintenir dans un lieu fermé (le CRA) un étranger qui fait l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé. La rétention est décidée par l'administration. Elle peut être prolongée par le juge, lorsque le départ immédiat de l'étranger de France est impossible. Elle ne peut pas dépasser 90 jours (sauf en cas d'activités terroristes). L'étranger retenu dispose de certains droits et peut recevoir l'aide d'associations.

* Extrait du site : Service-Public.fr (Le site officiel de l'administration française)

CENTRES ET LOCAUX de rétention administrative



En France, la constitution s'appuie sur la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, dont l'article 1er stipule : " Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits."

Ci-dessous, des extraits du rapport 2020 de la Cimade et autres associations sur les centres de rétention administrative.

En 2020 en France, nos associations dénombrent près de 28 000 personnes enfermées dans des centres.

- Des protocoles sanitaires disparates et défaillants.
- La situation des personnes malades à l'ère de la COVID-19 : des droits toujours bafoués.
- Un enfermement abusif quand les éloignements étaient impossibles.

UNE AUGMENTATION SANS PRÉCÉDENT DU NOMBRE DE PLACES DANS LES CENTRES DE RÉTENTION

UNE POLITIQUE D'ENFERMEMENT SOUTENUE MALGRÉ LES RISQUES SANITAIRES

UNE DURÉE DE LA RÉTENTION EN FORTE HAUSSE POUR CERTAINES NATIONALITÉS

La CGT Loiret s'oppose avec force à la construction de ces prisons pour migrants à Olivet et dans toute la France. La France est le pays des droits de l'Homme et doit le rester. Nous n'avons pas besoin de prisons supplémentaires pour enfermer celles et ceux qui fuient leur pays miné par la guerre et la pauvreté. Nous avons besoin de centres d'accueil adaptés, avec des professionnels permettant à ces populations de trouver leur place en France, de pouvoir y travailler et y séjourner légalement.

NON A LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON POUR MIGRANT.E.S SUR LA COMMUNE D'OLIVET :

RASSEMBLEMENT LE LUNDI 24 JANVIER 2022 A 17H30

AVANT LE CONSEIL MUNICIPAL D'OLIVET

A L'ALLIAGE, SALLE YVREMONT

1 rue Michel Roques 45160 Olivet